



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/22
12 mars 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-neuvième réunion
Montréal, 15 – 19 avril 2013

PROPOSITION DE PROJET: CHILI

Le présent document contient les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet ci-après :

Fumigant

- Élimination du bromure de méthyle à l'échelle nationale - projet en phase finale (seconde tranche)

ONUDI/PNUE

**FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJET NON-PLURIANNUEL
CHILI**

TITRE DU PROJET

AGENCE BILATÉRALE/D'EXÉCUTION

Plan national d'élimination du bromure de méthyle – projet en phase finale	ONUDI/PNUE
--	------------

AGENCE NATIONALE DE COORDINATION	Commission nationale pour l'Environnement (CONAMA)/Ministère de l'Environnement
---	---

DERNIÈRES DONNÉES DE CONSOMMATION INDIQUÉES POUR LES SAO VISÉES DANS LE PROJET

A: DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (TONNES SAO, 2011, EN DATE DE FÉVRIER 2013)

Annexe E, BM	166,3		
--------------	-------	--	--

B: DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (TONNES SAO, 2011, EN DATE DE FÉVRIER 2013)

SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
BM	QPS / 113,2	Non QPS / 166,3		

AFFECTATIONS DANS LE PLAN D'ACTIVITÉS DE L'EXERCICE EN COURS	Financement \$US	Élimination Tonnes SAO
	599 761	120

TITRE DU PROJET :	
Consommation de SAO à l'entreprise (Tonnes SAO):	170
SAO à éliminer (Tonnes SAO):	170
SAO à intégrer graduellement (Tonnes SAO):	N/A
Durée du projet (mois):	48
Montant initial demandé (\$US):	2 210 627
Coût final du projet (\$US):	1 730 917
Participation locale à la propriété (%):	100
Pourcentage d'exportation (%):	N/A
Subvention demandée (\$US):	1 730 917
Rapport coût-efficacité (\$US/kg):	10,52
Coût d'appui de l'agence d'exécution (\$US):	133 834
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US):	1 864 751*
Financement de contrepartie (O/N):	O
Étapes indiquées pour le suivi du projet (O/N):	O

*Affectation des fonds (\$US)

Agence		Première tranche (\$US)	Seconde tranche (\$US)	Total (\$US)
ONUDI	Coût du projet	1 100 000	557 917	1 657 917
	Coût d'appui	82 500	41 844	124 344
PNUE	Coût du projet	73 000	-	73 000
	Coût d'appui	9 490	-	9 490
Total	Coût du projet	1 173 000	557 917	1 730 917
	Coût d'appui	91 990	41 844	133 834

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Approbation générale de la seconde tranche
--------------------------------------	--

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement du Chili, l'ONUDI, en sa qualité d'agence d'exécution principale, a soumis à la 69^e Réunion du Comité exécutif un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche du projet en phase finale d'un plan national d'élimination du bromure de méthyle (BM), ainsi qu'une demande de financement pour la seconde (et dernière) tranche. Le niveau de financement demandé est de 557 917 \$US, plus des coûts de soutien d'agence de 41 844 \$US pour l'ONUDI.

Historique

2. Le plan national d'élimination du BM avait été approuvé en principe à la 60^e réunion, pour un niveau de financement total de 1 657 917 \$US, plus des coûts de soutien d'agence de 124 344 \$US pour l'ONUDI, et de 73 000 \$US, plus des coûts de soutien d'agence de 9 490 \$US pour le PNUE, étant entendu qu'aucun autre financement ne serait accordé au Chili pour l'élimination des usages réglementés de BM dans le pays. À cette même réunion, la première tranche du plan d'élimination avait été approuvée, pour un coût total de 1 100 000, plus des coûts de soutien d'agence de 82 500 \$US pour l'ONUDI, et de 73 000 \$US, plus des coûts de soutien d'agence de 9 490 \$US pour le PNUE.

Rapport d'étape

3. Le projet a pour objet d'éliminer graduellement 170 tonnes SAO de BM utilisées comme fumigant de sol dans la production de tomates, de fraises (fruit et filets) et dans les pépinières fruitières. Les technologies de rechange sélectionnées pour l'élimination du BM sont les suivantes : greffage dans la production des tomates, et l'emploi de produits chimiques de remplacement (ex. chloropicrine, 1,3-dichloropropène combiné avec la chloropicrine, métam-sodium et/ou métam-potassium). Le projet a été conçu sur le principe de l'introduction des technologies de remplacement dans des projets pilotes avec la participation volontaire de cultivateurs, appuyés par des activités d'assistance technique et de formation.

4. Un Comité consultatif, intégré par le Ministère de l'Environnement, le Ministère de l'Agriculture, et l'ONUDI, a été mis sur pied pour coordonner et donner des conseils sur la stratégie du plan national d'élimination du BM. La Commission du bromure de méthyle (déjà établie et constituée par des représentants d'agriculteurs, de diverses institutions agricoles et de fournisseurs de produits agricoles et chimiques) participe également au projet, à titre d'organe consultatif en matière de politique. Un coordonnateur national de projet et un conseiller national ont été recrutés pour assurer la coordination et la mise en œuvre du projet.

5. Le PNUE a apporté une assistance pour l'établissement de politiques générales et la conception d'un mécanisme de supervision des importations de BM, pour empêcher que le BM importé pour des applications de quarantaine et de traitement préalable à l'expédition (QPS) soit utilisé comme fumigant de sol (c'est-à-dire pour des usages réglementés). Des modifications pertinentes à la norme en vigueur ont été établies afin de réglementer l'usage du BM et sont en cours d'examen par les autorités compétentes.

6. Compte tenu des résultats obtenus jusqu'ici, le greffage, la biofumigation, et le métam-sodium, ainsi que le 1,3-dichloropropène utilisé en combinaison avec la chloropicrine, sont autant de technologies de rechange qui pourraient remplacer efficacement le BM dans la production de tomates. Plusieurs programmes de formation ont été exécutés à l'appui du projet pilote de démonstration. Ainsi, en décembre 2012, deux ateliers ont été organisés sur la gestion des plantes greffées, la biofumigation et l'emploi de milieux de culture, avec la participation d'une centaine de personnes.

7. Dans le secteur des fraises, l'introduction de solutions de rechange a été plus difficile que prévu. Durant l'atelier de démonstration mené pour présenter le plan d'élimination, les agriculteurs ont mis en doute la validité du plan d'ensemble et l'utilisation des fonds. Malgré cette situation, quatre sites pilotes ont été établis pour démontrer l'emploi de produits chimiques de remplacement dans les champs de fraises. Les résultats n'ont malheureusement pas pu être traités. Par ailleurs, en septembre 2012, le principal consommateur de BM pour les pépinières de fraises a mené des essais d'emploi de métam-sodium en combinaison avec une machine à bêcher. Les premiers résultats de remplacement du BM ont été satisfaisants et prometteurs. L'application de cette technologie continuera en 2013 à faire l'objet d'essais, de manière plus systématique et plus méthodologique. À l'appui de ces essais, plusieurs ateliers de formation et de conférences ont été organisés, notamment sur les maladies transmises par le sol et les moyens de lutte correspondants.

8. En date de février 2013, 985 804 \$US ont été décaissés sur un financement total de 1 173 000 \$US approuvé pour la première tranche. Le solde de 187 196 \$US sera décaissé en 2013.

Programme de travail pour 2013-2014

9. Le Gouvernement poursuivra la liaison avec les institutions nationales et l'apport de soutien technique dans la lutte contre les agents pathogènes du sol sans employer de BM, comme moyen d'assurer la durabilité de l'élimination du BM.

10. Un complément de formation et d'assistance technique sera apporté au secteur des tomates pour la gestion des plantes greffées, et du matériel agricole sera donné pour terminer les démonstrations pilotes. Dans le secteur des fraises, plusieurs programmes de formation et d'assistance techniques seront mis en œuvre; des équipements agricoles seront achetés et distribués aux agriculteurs. Huit ateliers d'information sur les agents pathogènes du sol et les moyens de lutte correspondants seront organisés dans quatre régions horticoles différents, avec la participation des principaux acteurs, universités et instituts de recherche.

11. Avec la mise en œuvre de la seconde (et dernière) tranche, le Gouvernement du Chili réalisera l'élimination totale du BM d'ici le 1^{er} janvier 2015.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

12. La consommation de BM en 2011, indiquée par le Gouvernement du Chili au titre de l'article 7 du Protocole, était de 166,3 tonnes SAO, soit environ 22 % en-dessous du niveau de référence de 212,5 tonnes SAO. La consommation estimative de BM en 2012 a été évaluée à 166,6 tonnes SAO.

13. Concernant le règlement régissant le BM dans le pays, l'ONUDI a expliqué que la Loi sur l'ozone promulguée en 2006 avait établi le montant annuel maximal des importations de BM en fonction du calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Les importateurs, les distributeurs et les utilisateurs de BM doivent communiquer tous les trois mois au Ministère de l'Agriculture les quantités achetées, entreposées, distribuées et utilisées, par activité spécifique. Toute modification de la loi ou toute introduction de nouvelle règle pour changer le calendrier d'élimination prendra des années, puisqu'elle doit faire l'objet de consultations publiques avec toutes les parties intéressées. En conséquence, le Gouvernement du Chili s'est engagé à éliminer totalement la consommation du BM d'ici le 1^{er} janvier 2015. Par ailleurs, les autorités douanières du Chili sont particulièrement efficaces dans le contrôle des importations, en couvrant les utilisations réglementées du BM, son emploi dans les applications QPS, ainsi que les montants régénérés. Afin d'éviter tout écart dans l'utilisation de BM dans les applications

QPS aux fins de fumigation du sol, le PNUE apportera une assistance supplémentaire en renforçant le système de base de données des autorités douanières, de manière à contrôler et suivre les importations de BM en en identifiant l'utilisation finale.

14. Étant donné que le projet avait été conçu comme un projet de démonstration plutôt qu'un projet d'investissement, des doutes ont été soulevés quant à l'efficacité et la durabilité à long terme des solutions de remplacement. L'ONUDI a expliqué que les cas pilotes visaient à démontrer comment lutter de façon durable contre les maladies transmises par le sol; l'efficacité des technologies de remplacement dans des conditions locales a été démontrée aux agriculteurs, qui seront ainsi en mesure de faire le meilleur choix. L'ONUDI a expliqué par ailleurs que les agriculteurs qui rechignaient dans le passé à éliminer le BM le remplacent maintenant par des solutions non chimiques (comme la biofumigation ou les différents milieux de culture) ou par des doses réduites de produits chimiques de rechange et que les pépinières produisent davantage de plantes de tomates greffées destinées aux agriculteurs.

15. En ce qui concerne la durabilité à long terme des technologies retenues une fois le projet terminé, le Comité consultatif, de concert avec l'ONUDI et le PNUE, a orienté le plan d'élimination du BM pour l'axer davantage sur la lutte contre les pathogènes dans le sol, plutôt que sur l'élimination exclusive du BM d'ici la fin de 2014, de manière à réaliser une production durable de tomates et de fraises. Avec la mise en œuvre du plan d'élimination du BM, le Chili a renforcé sa capacité nationale d'employer des technologies de rechange. L'introduction chez les agriculteurs de solutions différentes non chimiques soutient la durabilité à long terme de l'élimination du BM. À court terme, l'emploi de produits chimiques de rechange peut sembler plus efficace par rapport aux coûts, mais leur durabilité à long terme est douteuse, compte tenu de leurs incidences sur l'environnement et les tendances du marché. C'est pourquoi il est proposé d'apporter un complément de soutien technique et de formation à cet effet durant l'exécution de la dernière tranche du projet.

16. Par ailleurs, le Gouvernement du Chili, avec le concours du PNUE et de l'ONUDI, a pris contact avec diverses institutions (notamment l'Institut national de recherche agricole et différentes universités) afin de faciliter l'introduction de technologies de remplacement en vue de garantir la durabilité à long terme du processus d'élimination.

RECOMMANDATION

17. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif:

- a) prenne note du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche du projet en phase finale pour l'élimination à l'échelle nationale du bromure de méthyle (BM) au Chili;
- b) approuve le programme annuel de mise en œuvre 2013 – 2014 lié à la seconde (et dernière) tranche;
- c) invite le Gouvernement du Chili, ainsi que l'ONUDI et le PNUE, à soumettre au Comité exécutif le rapport d'achèvement du projet, peu après l'achèvement du programme annuel de mise en œuvre 2013 – 2014.

18. Le Secrétariat recommande en outre l'approbation générale du plan 2013 - 2014 lié à la seconde (et dernière) tranche du projet en phase finale pour l'élimination à l'échelle nationale du BM, ainsi que les coûts d'appui connexes, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-après :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Projet en phase finale pour un plan d'élimination du BM à l'échelle nationale (seconde tranche)	557 917	41 844	ONUDI
